



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

INSTRUCTIONS DE COURSE DEFI AZIMUT-LORIENT AGGLOMERATION Edition 2022

Du 13 au 18 septembre 2022

Le Défi Azimut - Lorient Agglomération est une course à la voile créée par la société Azimut et portée par la Société Défi-Suroît. Défi Azimut est une marque déposée dont l'organisation maritime est déléguée au Centre Nautique de Lorient (CNL).

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1 RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans "Les Règles de Course à la Voile". :
- 1.2 Les règles de Classe IMOCA 2022.
- 1.3 Les RSO 2022 - 2024 en vigueur (Réglementations Spéciales Offshore World Sailing) quand elles s'appliquent catégories 2.
- 1.4 La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV, entre l'heure du coucher du soleil et celle du lever du soleil
 - Les RCV du chapitre 2 : Les RCV du chapitre 2 s'appliquent jusqu'à 30 milles après la ligne de départ et 30 milles avant la ligne d'arrivée. Elles sont remplacées par la partie B (règle de barre et de route) du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) pour ces parties de parcours couvertes de nuit et pour le reste du parcours.
- 1.5 En application de la Régulation 20 du WS – Code de la Publicité, les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'organisation.
- 1.6 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra. L'heure officielle pour l'épreuve est l'heure locale française.
- 1.7 Toutes Les RCV suivantes sont modifiées :
 - RCV 48.1 (Limitation sur l'équipement et l'équipage) : modifiée comme suit : « les bateaux pourront embarquer du matériel de rechange pendant la course sous réserve de l'autorisation écrite de la direction de course et en conformité avec les Règles de Classe ».
 - RCV 55.2 (Tangons de spinnaker et de foc) : ne s'applique pas.
 - RCV 54 (Étais et amures des voiles d'avant) : ne s'applique pas.

- Les RCV suivantes seront modifiées dans les IC : RCV 44.1 (Effectuer une pénalité) ; RCV 61 (Exigences pour réclamer) ; RCV 62 (Réparation) ; RCV 63 (Instructions) ; RCV 64 (Décisions) et RCV 66 (Réouverture d'une instruction).
- Les RCV 77 ET G1.1 sont modifiées par la RC C12 IMOCA : Les RCV 77 et G.1.1 sont modifiées comme suit : L'affichage des lettres et des chiffres sur la grand-voile, le spinnaker et la voile d'avant est facultatif.

2 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3 COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel en ligne du Défi Azimut et sur WhatsApp.
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77

4 CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au niveau de l'accès ponton. Mât arborant un pavillon AZIMUT.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 90 minutes après l'affaler de l'aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6 PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Le DÉFI AZIMUT – LORIENT AGGLOMÉRATION se décline en trois épreuves :
- Les RUNS AZIMUT BRETAGNE (en équipage) (grade 5A)
 - Les 48H AZIMUT (en solitaire) (grade 4) ou (en configuration Warm Up The Ocean Race)
 - Le TOUR DE GROIX AZIMUT (grade 5A)

Le mardi 13 septembre 2022

14h00-17h00 : conférence « AMAC MER et COMPOSITES »

Lieu : Auditorium de la Cité de la Voile Eric Tabarly.

15h00 : Briefing sécurité pour pilotes Semi Rigides Assistance (SRA)

Lieu : Hall Pen Duick de la Cité de la Voile Eric Tabarly.

17h00 : Heure limite d'arrivée des bateaux à Lorient.

19h00 : Cérémonie d'ouverture du Défi Azimut -Lorient Agglomération avec les skippers à la Cité de la Voile Éric Tabarly (hall Pen Duick), suivi d'un cocktail dinatoire (espace Muséo). **Présence obligatoire des skippers.**

Le mercredi 14 septembre 2022

RUNS AZIMUT BRETAGNE- CHRONO EN ÉQUIPAGE

10h00 : Briefing d'avant course obligatoire pour les skippers à la Cité de la Voile Éric Tabarly (Espace Pen Duick), ouvert à la presse (parcours, météo, application performance Run).

11h00 : Photo officielle (**présence obligatoire des skippers**)

11h15 : Échange presse skippers à la Cité de la Voile Éric Tabarly

12h00 : Départ du port des IMOCA

14h30 : Mise à disposition du Comité Course (sous réserve)

19h00 : Retour à terre

20h00 : Remise des prix devant la capitainerie du port de La Base (**présence obligatoire des skippers**).

Le jeudi 15 septembre 2022

48H D'AZIMUT.

Le grand parcours se déroule en solitaire ou en équipage "The Ocean Race" avec l'accompagnement d'un « médiaman » dans les deux formats. Les parcours seront élaborés par la direction de course en fonction des conditions météorologiques.

10h00 : Briefing départ

Lieu : Auditorium de la Cité de la Voile Eric Tabarly.

Présence obligatoire des skippers & mediaman

12h30 : Départ du port des IMOCA

14h30 : Mise à disposition du comité de course pour la flotte 48h AZIMUT TOR

à suivre : Mise à disposition du comité de course pour la flotte 48h AZIMUT SOLO

Vendredi 16 septembre 2022

09h00 – 10h30 : Table ronde "Accompagnement de l'innovation"
Lieu : Auditorium de la Cité de la Voile Éric Tabarly.

11h00 – 12h30 : Conférence table ronde « Transition écologique & éco-performance des voiliers de compétition »
Lieu : Auditorium de la Cité de la Voile Éric Tabarly.

14h00 – 15h30 : Conférence « Evolution du design du bateau en 2030 »
Lieu : Auditorium de la Cité de la Voile Éric Tabarly.

16h00 – 17h30 : Conférence « Bateau connecté »
Lieu : Auditorium de la Cité de la Voile Éric Tabarly.

20h30 – 22h30 : Projections salées de "Maiden" en plein air
Lieu : Parvis - Cité de la Voile Eric Tabarly.

Samedi 17 septembre 2022

10h00 - 16h00 : Arrivées des bateaux

15H00-16h30 : Conférence « Vigilance et Gestion du sommeil »
Lieu : Espace Pen Duick, de la Cité de la Voile Eric Tabarly

19H00 : Soirée des Équipages Défi Azimut
Lieu : Base TR RACING

Dimanche 18 septembre 2022

TOUR DE GROIX AZIMUT

(record détenu par Vincent Riou en 1h 08" 10')

11h00 : Départ du port des IMOCA

13h00 : Mise à disposition du Comité Course pour le Tour de Groix

17h00 : Remise des prix du Défi Azimut LORIENT /CNL (Quai de la Base de Lorient).

Présence obligatoire des skippers & médiaman.

Le dernier jour de régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

7 PAVILLONS DE CLASSE

7.1 Le pavillon de la classe est le pavillon de classe IMOCA Globe Series

8 ZONES DE COURSE

8.1 L'emplacement des zones de course est défini en [ANNEXE 2 - ZONES DE COURSE](#).

9 LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en [ANNEXE 3 - DESCRIPTION DES PARCOURS](#) l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, la longueur indicative des parcours.

9.2 Parcours 48h Azimut : au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.3 Pointage officiel à une marque : le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en [ANNEXE 3 - DESCRIPTION DES PARCOURS](#) (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en [ANNEXE 5 - POINTAGE OFFICIEL À UNE MARQUE](#).

9.4 Les parcours, les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en [ANNEXE 3 - DESCRIPTION DES PARCOURS](#).

10 MARQUES

10.1 Les marques de départ, de parcours, de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont précisées dans l'[ANNEXE 3 - DESCRIPTION DES PARCOURS](#).

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10.3 Marque manquante : en l'absence avérée d'une marque de parcours du système de balisage, et en l'absence d'un bateau arborant un "pavillon M", les skippers devront passer la position géographique de cette marque en "latitude et longitude", référencée dans les documents nautiques officiels du SHOM. Ils devront passer cette position conformément aux dispositions de la RCV 28.

11 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

11.1 Les zones considérées comme des obstacles, les zones interdites à la navigation (définies dans les documents nautiques). Les zones de protection autour des bateaux de plongeurs et toutes zones interdites à la navigation par les IC. Il est de la responsabilité des skippers de connaître les zones interdites ou réglementées. Voir cartes marines SHOM des zones de parcours : 7031 ; 7032 ; 7138 ; 7139 ; 7140 et AVURNAV locaux

12 LE DÉPART

12.1 La description de la ligne de départ est donnée en [ANNEXE 3 - DESCRIPTION DES PARCOURS](#)

12.2 48H D'AZIMUT et LE TOUR DE GROIX AZIMUT :
Les départs sont donnés en application de la RCV 26 modifiée comme suit :

Signal	Pavillon et Signal sonore	Minutes avant le départ
Avertissement	Pavillon IMOCA et 1 signal sonore	8
Préparatoire	Pavillon "P" ou "I" et 1 signal sonore	4
Minute	Amené du pavillon "P" ou "I" et 1 long signal sonore	1
Départ	Amené du pavillon IMOCA et 1 signal sonore	0

- 12.3** Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal **VHF 77**, au plus tôt 1 minute après le signal de départ. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **20 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.5 CHANGEMENT PARCOURS, RÉDUCTION OU ANNULATION D'UNE COURSE**
Dans les cas prévus par les RCV 32.1 et en application de la RCV 90.2 : Le comité de course pourra réduire, modifier un parcours ou annuler une course en cours. La direction de course ou le comité de course pourront être amenés à formuler des directives spécifiques auxquelles les skippers devront se conformer. Ces notifications ou directives seront transmises aux skippers par VHF ou Iridium ou téléphone GSM, ou WhatsApp par la direction de course qui devra en accuser réception. Les skippers devront alors se conformer aux consignes verbales. Une réduction ou modification du parcours pourra se faire à une marque de parcours prévue aux présentes instructions de course ou à une ou des marques virtuelles positionnées en longitude et latitude ceci modifie les RCV 32 et 33.

13 LES ARRIVEES

- 13.1** La description des lignes d'arrivée est donnée en *ANNEXE 3 - DESCRIPTION DES PARCOURS*
- 13.2** [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.
- 13.3** [DP] Les concurrents devront s'annoncer au bateau comité arrivée du Défi Azimut pour la course des 48H AZIMUT **au moins 5 milles** avant de franchir la ligne d'arrivée sur le canal VHF 77

14 SYSTEME DE PENALITE

- 14.1** La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2** Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3** Une infraction aux RCV à l'exception des règles du chapitre 2 et des RCV 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre d'inscrits à la disqualification.

15 TEMPS LIMITES

48H D'AZIMUT

La fermeture de la ligne d'arrivée sera effective le samedi 17 septembre 2022 à 23H59.

16 RÉCLAMATIONS ET DEMANDES D'INSTRUCTION

- 16.1** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course ait signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
Pour les 48h AZIMUT, pour les bateaux arrivant le samedi 17 septembre après 19h00, le dépôt de réclamation se fera de 9h00 à 9h30 le dimanche 18 septembre.
- 16.2** Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé près du chapiteau.
- 16.3** Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située près du chapiteau. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

- 16.4** Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5** Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente
 - Règles de sécurité.
 - Publicité.
 - Bateaux accompagnateurs.
 - Évacuation des détritux.
 - Limitation des sorties d'eau.
 - Communication radio et téléphone.
 - Équipement de plongée et housses sous-marine de protection.
- 16.6** Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a) Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille.
 - b) Pas plus tard que 30 minutes après que la partie demandant la réouverture ait été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation après que la décision ait été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2

17 CLASSEMENT

Il y aura 4 classements officiels :

- = Les RUN AZIMUT - BRETAGNE
- = Les 48H AZIMUT - SOLO
- = Les 48H AZIMUT - THE OCEAN RACE WARMUP
- = Le TOUR DE GROIX - AZIMUT

Pour les épreuves des 48h, un prix spécial sera remis au mediaman qui aura recueilli le plus de votes des internautes pour le concours photo et / ou le concours vidéo

18 REGLES DE SECURITE [DP] [NP]

- 18.1** Avant chaque épreuve, chaque bateau doit se signaler au comité de Course ou à la Direction de Course par VHF. Cet appel aura valeur d'émargement.
- 18.2** Un bateau qui abandonne doit le signaler à la Direction de course dès que possible à direction-de-course@defi-azimut.fr ou N° téléphone : **06.63.68.54.22**. La Direction de Course le signalera immédiatement au comité de course.
- 18.3** Le canal VHF utilisé en course est le canal **VHF 77** et une double veille du Canal VHF 16 est obligatoire pendant la course.
- 18.4** Pour les 48H AZIMUT et le TOUR DE GROIX AZIMUT, les concurrents devront allumer leur système AIS pendant toute la durée de la course (émission et réception),
- 18.5** Le port de l'équipement individuel de flottabilité est obligatoire pour toutes les personnes embarquées sur un IMOCA, dès la sortie du port, jusqu'au retour au port (ceci modifie la RCV 40).
- 18.6** Pour chaque bateau et chaque épreuve, une liste d'équipage sera remise à l'organisateur DEFI AZIMUT - LORIENT AGGLOMÉRATION qui la transmettra à la Direction de Course.
- 18.7** Circulation dans les chenaux et passage de la citadelle du port de Lorient : Des contraintes existent pour la navigation dans la passe de la citadelle et dans la rade de Lorient. Ces contraintes sont précisées en **Annexe 4 – Informations diverses**.
- 18.8** Nous vous préconisons d'avoir toujours à portée de vous un feu à main, ceci afin que votre repérage en cas de demande d'assistance soit le plus rapide possible.

19 REMPLACEMENT D'ÉQUIPIERS OU D'ÉQUIPEMENT

- 19.1 [DP] Le remplacement d'équipiers ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable de la Direction de Course .
- 19.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du chef jaugeur IMOCA. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 19.3 La direction de course pourra modifier le nombre d'équipiers en fonction des conditions météorologiques ou sanitaires.

20 CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 Contrôle **de jauge** : Il n'y aura pas de contrôle d'équipement. Cependant, comme il est stipulé dans le certificat de jauge IMOCA signé par le skipper, les concurrents doivent respecter scrupuleusement la jauge IMOCA.
- 20.2 Matériel **de sécurité** : Chaque bateau devra posséder à bord l'armement de sécurité requis par les réglementations en vigueur (Règles de classe IMOCA).

21 BATEAUX OFFICIELS

- 21.1 Les bateaux officiels sont identifiés par des pavillons AZIMUT

22 ACCOMPAGNATEURS

- 22.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors de la zone de départ, depuis le signal préparatoire jusqu'au signal de départ ou si le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 22.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés de la façon suivante : Pavillon AZIMUT
- 22.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23 PUBLICITÉ

- 23.1 Les bateaux porteront obligatoirement un marquage Azimut, fourni par l'AO soit 2 pavillons Azimut (un de chaque côté sur les haubans) . Ils devront être portés dès le mardi 13 septembre 2022 - 18h00 jusqu'au dimanche 18 septembre 2022 à 20h00.

24 EVACUATION DES DÉTRITUS

- 24.1 [DP] Les débris devront être conservés à bord et déposés à l'arrivée dans les containers mis à disposition sur le port.

25 EMPLACEMENTS

- 25.1 [DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port. La direction de course pourra intervenir pour des déplacements en fonction du contexte (ordre d'arrivée, météo ...)

26 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

- 26.1 [DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant toute la durée du Défi AZIMUT sauf autorisation exceptionnelle et écrite de la Direction de Course et du comité de course.

27 EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

- 27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

28 ASSISTANCE

28.1 Le routage est interdit.

29 PRIX

29.1 La remise des prix des Runs Azimut-Bretagne se tiendra en fin de journée des runs, le mercredi 14 septembre 2022 à 20h00 devant la Capitainerie.
La remise des prix des 48h00 et du tour de Groix se tiendra le dimanche 18 septembre 2022 à 17h00.
Le lieu : sur les quais de Lorient La Base (Podium Atlantic CNL)

30 DÉCISION DE PARTICIPER

30.1 La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ ou corporel)

Direction de Course :

Direction de Course : Hubert LEMONNIER (direction-de-course@defi-azimut.fr)

Président du Comité de Course : Gilles BRICOUT (gilles.bricout@orange.fr)

Président du Jury : François LOZACHMEUR (françois.lozachmeur@orange.fr)

ANNEXE 1 - POINTAGE OFFICIEL À UNE MARQUE.

Le Comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **ANNEXE 3 - DESCRIPTION DES PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du Comité de course arborant le « 2ème substitut » et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau Comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Si une porte virtuelle est définie par deux points dans la course, un pointage officiel des bateaux sera effectué avec les balises de positionnement des IMOCA, les bateaux devront passer cette porte en respectant les côtés requis et continuer leur course. Là où les portes seront précisées en annexe parcours.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le Comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera ces indications par V.H.F. ou tout autre moyen de communication, téléphone, mail ou WhatsApp.

La course des 48H d'Azimut pourra être raccourcie pour des raisons météorologiques. Si le comité décide une modification de parcours ou une interruption de course, la communication se fera par mail, WhatsApp ou téléphone, alors, l'utilisation des signaux du bateau comité ne sera pas obligatoire.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »

Liste des marques où un pointage officiel peut être effectué :

Positions GPS données pour information.

Cardinale Sud des Chats, WGS84 : 47°35,80 Nord et 3°23,50 Ouest

Cardinale Est Edouard de Cougy, WGS84 : 47°37,93 Nord et 3°23,89 Ouest

« **Waypoint Azimut 1** »

« **Waypoint Azimut 2** »

« **Waypoint Azimut 3** »

« **Waypoint Azimut 4 TOR WARM UP** »

ANNEXE 2 - ZONES DE COURSE

(La position GPS est le point central de chaque zone de départ - pour information)
La zone de départ et d'arrivée des **Runs AZIMUT - Bretagne** sera située dans les Coureaux de Groix.
Ci-dessous position donnée à titre indicatif du centre de la zone.

WGS84 : 47°39.500 N / 003°23.00 W

La zone de départ des **48H D'AZIMUT** sera soit située dans les Coureaux de Groix

WGS84 : 47°39.500 N / 003°23.00 W,

soit au sud-ouest de la pointe du Talut

WGS84 : 47°41.00 N / 003°30.00 W

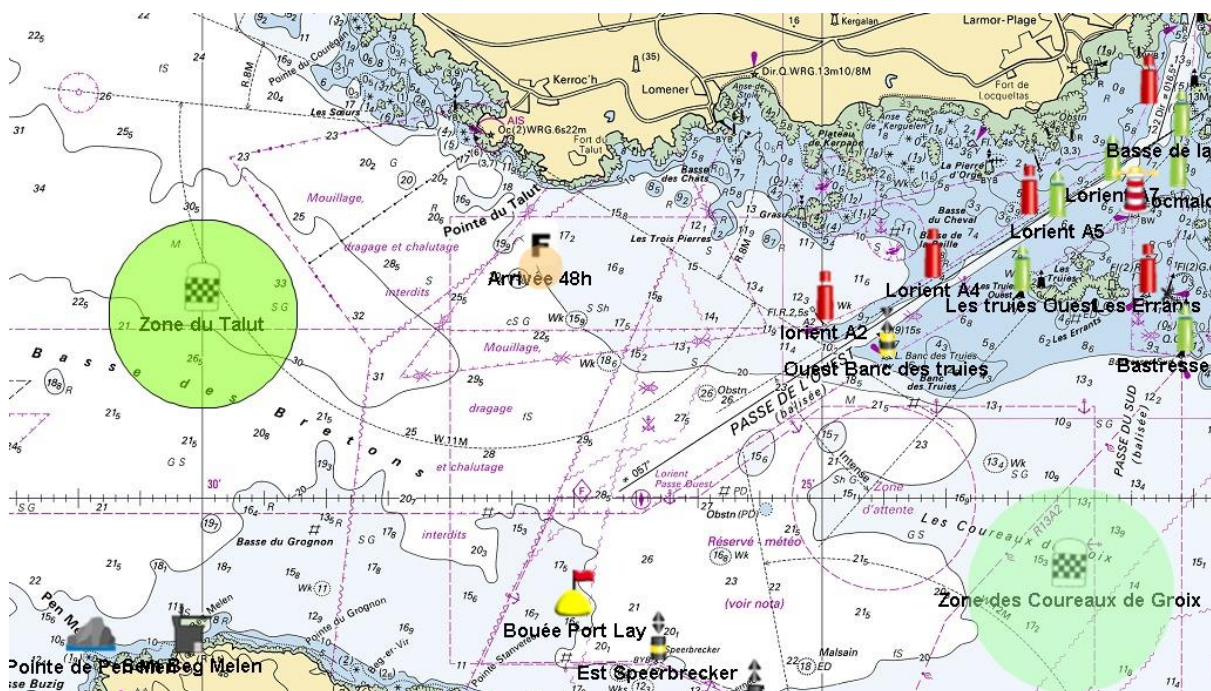
Le choix de la zone de départ sera annoncé en même temps que le choix du parcours

L'arrivée des **48H D'AZIMUT** sera située au sud de la pointe du Talut. Ci-dessous position donnée à titre indicatif du centre de la zone.

WGS84 : 47°41.25 N / 003°27.27 W

La zone de départ et d'arrivée du **TOUR DE GROIX AZIMUT** sera située au sud-ouest de la pointe du Talut. Ci-dessous position donnée à titre indicatif du centre de la zone.

WGS84 : 47°41.00 N / 003°30.00 W



ANNEXE 3 - DESCRIPTION DES PARCOURS

A3.1 DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS :

Marque de départ : bouées jaune jumbo PLASTIMO.

Marque d'arrivée : bouées jaune jumbo PLASTIMO.

Marque de dégagement : Bouée cylindrique **ORANGE** « Lorient la Base ».



A3.2 RUN AZIMUT- BRETAGNE

Le principe est un parcours travers au vent d'une longueur d'environ 1 Nm

Les concurrents seront répartis en 2 groupes : A et B , la répartition se fait par tirage au sort le mardi 13 Septembre avant 19h00.

A3.2.1 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'ouverture de la ligne sur le bateau comité.

A3.2.2 La ligne de départ sera ouverte à partir de 14h30 et fermera à 18 heures.

- de 14h30 à 15h30 pour le groupe A, les bateaux peuvent effectuer 2 runs maximum , les 6 bateaux ayant effectué le meilleur temps sont retenus pour la poule finale.

- de 15h30 à 16h30 pour le groupe B, les bateaux peuvent effectuer 2 runs maximum , les 6 bateaux ayant effectué le meilleur temps sont retenus pour la poule finale.

- de 16h45 à 18h00 , phase finale pour les 12 bateaux qui effectuent un run, le bateau qui effectue le meilleur temps est déclaré vainqueur.

A3.2.3 La ligne de départ sera matérialisée entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à tribord et une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à Bâbord. Le bateau comité sera positionné au plus près de la marque tribord sur son côté tribord.

Il est interdit de passer entre la marque tribord et le bateau comité.

A3.2.4 La ligne d'arrivée sera matérialisée entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à tribord et une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à Bâbord. Le bateau comité sera positionné au plus près de la marque tribord sur son côté tribord.

Il est interdit de passer entre la marque tribord et le bateau comité.

A3.2.5 Chaque concurrent devra se signaler en **VHF 77** auprès du comité de course départ avant de franchir la ligne de départ du Run, le comité lui confirmera l'autorisation de prendre le départ.

A3.2.6 La zone Runs est un rectangle ayant pour chaque angle une bouée jaune Plastimo, cette zone est réservée exclusivement au bateau qui a pris le départ, il est interdit aux bateaux à moteurs de couper cette zone.

La zone départ est une zone de 100 m de profondeur réservée au concurrent qui prend le départ, elle est interdite aux bateaux à moteurs.

La zone d'arrivée est une zone de 100 m de profondeur réservée au concurrent qui finit et dégage la ligne, elle est interdite aux bateaux à moteurs.

Les concurrents, qui souhaitent tenter un autre record, devront rejoindre la zone de départ en passant sous le vent de la zone de Runs.

Pour des raisons de sécurité (vitesse et foils) il est interdit de rentrer dans la zone de Runs, zone Départ, zone Arrivée et de s'approcher de plus de 50 M des bateaux qui sont en tentative de records.

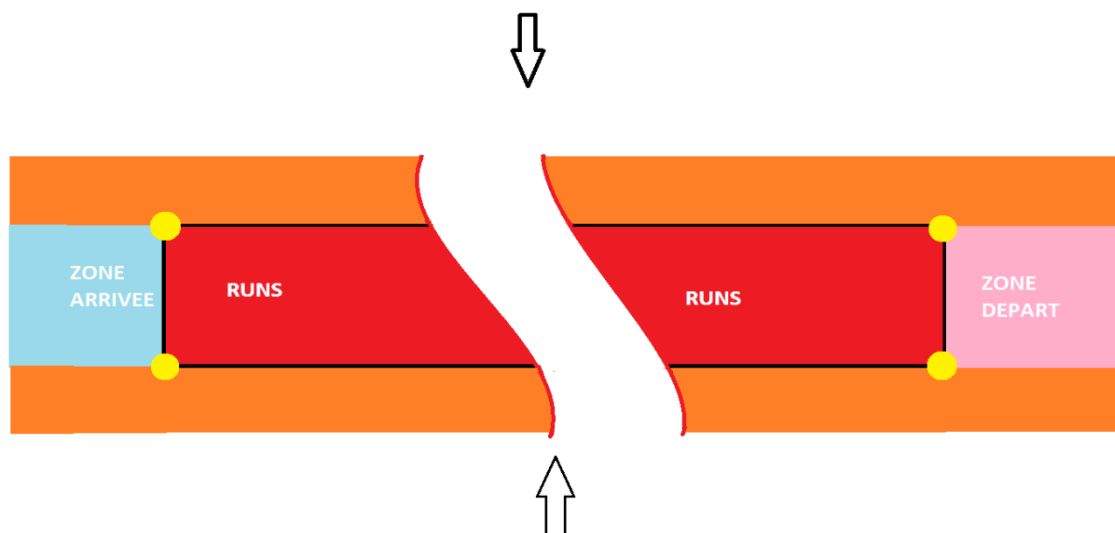
Le port de gilet est obligatoire à bord des bateaux de la course depuis l'appareillage jusqu'à leur retour au ponton de course.

La direction de course pourra modifier le nombre d'équipiers en fonction des conditions météorologiques.

Sécurité bateaux accompagnateurs / Limite de vitesse :

- L'Autorité Organisatrice, dans un souci de respect environnemental, appliquera à tous ses navires accompagnateurs accrédités, une limite de vitesse

- Pour des raisons de sécurité (vitesse et foils) il est interdit de rentrer dans la zone de Runs, zone Départ, zone Arrivée et de s'approcher à moins de 50 mètres des bateaux qui sont en tentative de records.



A3.3 LES 48H AZIMUT

Un parcours vous est proposé en fonction de la tendance météo. La position des waypoints Azimut 1,2 et 3 peut être modifiée en fonction de l'évolution météo. Le parcours vous sera confirmé au plus tard le mercredi 14 septembre au moment du briefing.

Pour les bateaux participant en équipage, un waypoint 4 sera ajouté. La position de cette marque de parcours sera confirmée au plus tard le mercredi 14 septembre au moment du briefing.

A3.3.1 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

A3.3.2 La ligne de départ sera matérialisée entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à tribord et une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à Bâbord.

Le bateau comité sera positionné au plus près de la marque tribord sur son côté tribord.

Le bateau viseur sera positionné au plus près de la marque bâbord sur son côté bâbord

Il est interdit de passer entre la marque tribord et le bateau comité.

Il est interdit de passer entre la marque bâbord et le bateau viseur.

A3.3.3 Départ

Tout bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **20 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

A3.3.4 Arrivée

La ligne d'arrivée sera matérialisée/

- Entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à tribord et une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à Bâbord. Le bateau comité sera positionné au plus près de la marque tribord sur son côté tribord.
- Il est interdit de passer entre la marque tribord et le bateau comité.
- Par une ligne virtuelle, le samedi 17 septembre 2022 à partir de 18H00, définie par deux points correspondant à la position réelle des marques de la ligne d'arrivée. Ces deux points seront transmis au directeur de course lorsque la ligne sera en place et diffusé aux concurrents. Un pointage officiel des bateaux sera effectué avec les balises de

positionnements Yellow Brick, les bateaux devront passer cette ligne en respectant les côtés requis et finir.

A3.3.5 Procédure d'arrivée

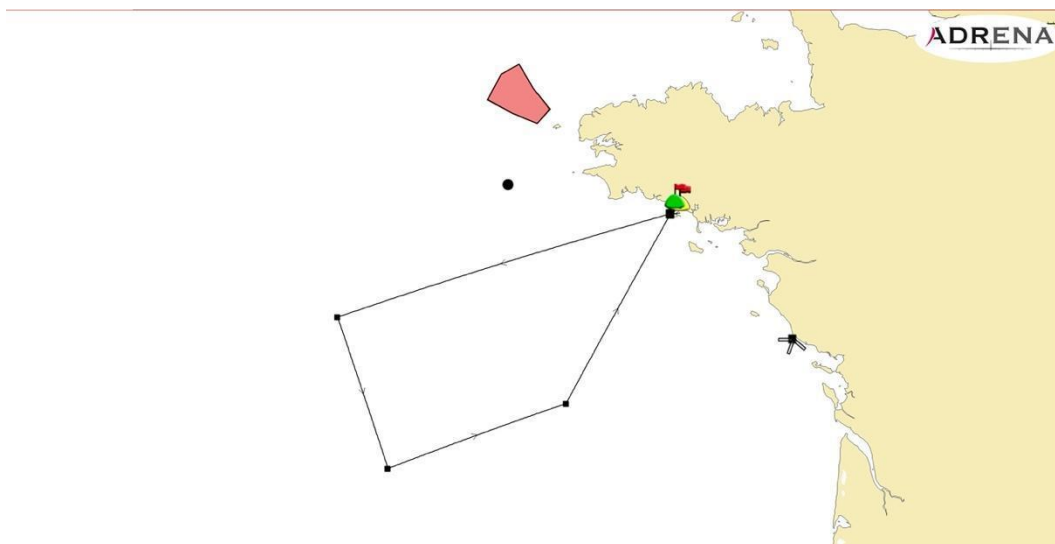
Lorsqu'il sera à une distance d'environ **5 milles** nautiques de la ligne d'arrivée, chaque skipper devra avertir le Comité de Course par VHF, sur le canal de course (77), de son prochain franchissement de la ligne. Il devra renouveler son appel jusqu'à l'accusé réception du Comité de Course.

Un auto-pointage pour l'arrivée devra être réalisé, le samedi 17 septembre 2022 après 18H00 ou en cas d'absence du bateau comité en envoyant un SMS au **06.63.68.54.22** ou par email: direction-de-course@defi-azimut.fr

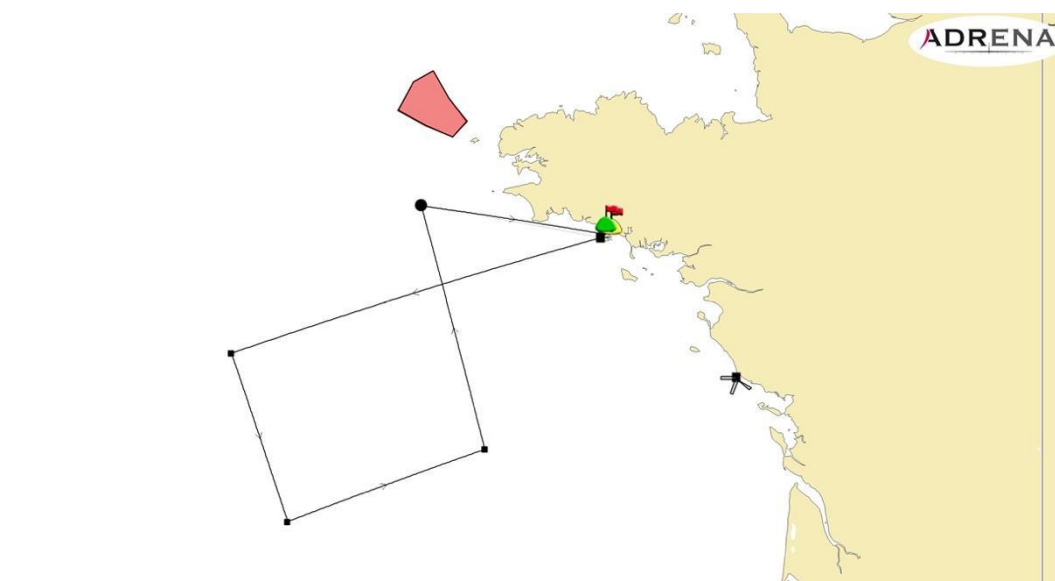
A3.3.6 Fermetures de la ligne d'arrivée

La ligne d'arrivée sera fermée le samedi 17 septembre à 23H59.

Exemple de parcours SOLO 48h



Exemple de Parcours WARM UP TOR (628Nm)



A3.4 TOUR DE GROIX AZIMUT

A3.4.1 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

A3.4.2 La ligne de départ sera matérialisée entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à tribord et une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à Bâbord.

Le bateau comité sera positionné au plus près de la marque tribord sur son côté tribord.

Le bateau viseur sera positionné au plus près de la marque bâbord sur son côté bâbord

Il est interdit de passer entre la marque tribord et le bateau comité.

Il est interdit de passer entre la marque bâbord et le bateau viseur.

A3.4.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

A3.4.4 La ligne d'arrivée sera matérialisée entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à tribord et une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à Bâbord. Le bateau comité sera positionné au plus près de la marque tribord sur son côté tribord.

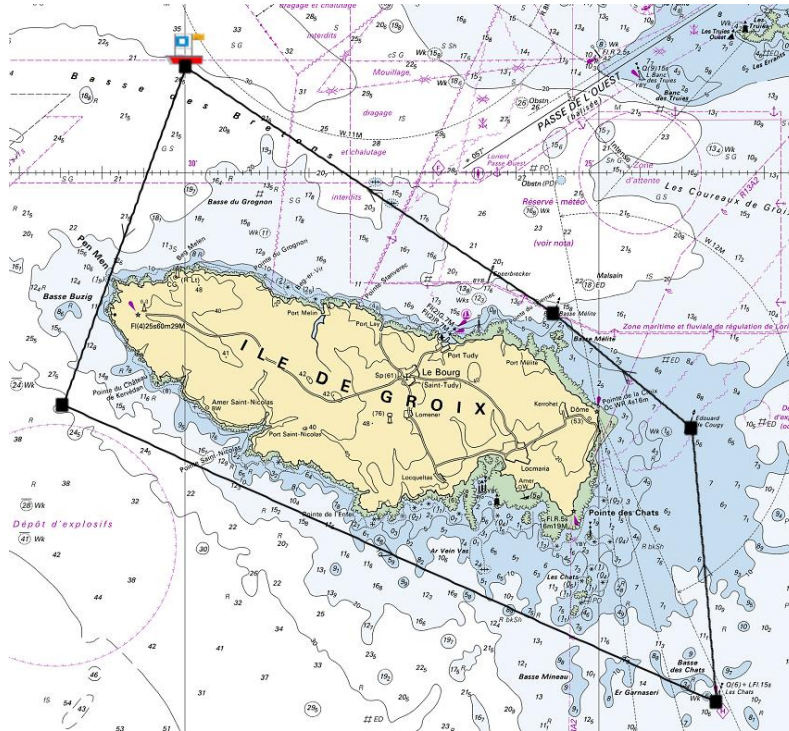
Il est interdit de passer entre la marque tribord et le bateau comité.

A3.4.5 Parcours.

Positions GPS données pour information

- 1- Départ
- 2- Pointe de Pen-Men à contourner à laisser à bâbord
- 3- Bouée cardinale Sud "les Chats" à contourner à bâbord *
47°35,80 Nord et 3°23,50 Ouest
- 4- Bouée cardinale Est "Edouard de Cougy" à contourner à bâbord *
47°37,93 Nord et 3°23,89 Ouest
- 5- Bouée cardinale Nord "basse Mérite" à laisser à bâbord
47°38,84 Nord et 3°25,54 Ouest
- 6- Bouée cardinale Est "Speerbrecker" à laisser à bâbord
47°39,10 Nord et 3°26,34 Ouest.
- 7- Arrivée :

* Voir ANNEXE 1- POINTAGE OFFICIEL À UNE MARQUE



A3.5 Application mobile Surlo

Durant les épreuves des RUNS AZIMUT-BRETAGNE et du TOUR DE GROIX - AZIMUT les concurrents devront activer le tracking sur l'application Surlo. Les performances réalisées et le classement seront ainsi consultables en temps réel via l'application pour les concurrents et le public.

Le tracking de l'application Surlo fonctionne avec le GPS d'un smartphone. Chaque concurrent devra désigner auprès de l'organisation une personne référente chargée d'installer l'application Surlo sur son téléphone (disponible sur iOS et Android) et de lancer le tracking à bord durant l'épreuve (simple clic). Seuls les temps relevés par le téléphone de la personne référente seront retenus (toute autre performance remontée sera ignorée).

Des instructions pour l'installation et l'utilisation de l'application Surlo seront envoyées par email à chaque concurrent la semaine précédant l'épreuve. A l'issue du briefing, des personnes de l'organisation seront disponibles pour vérifier l'installation et répondre aux questions des concurrents.

ANNEXE 4 « INFORMATIONS DIVERSES »

HEURES DE MARÉES : heure locale

Lorient

Date	Heure	Hauteur	Coef.
mer. 14	01h55	0,85m	
	07h43	4,94m	90
	14h14	1,01m	
	20h00	4,97m	84
jeu. 15	02h34	1,19m	
	08h12	4,69m	77
	14h56	1,37m	
	20h34	4,61m	69
ven. 16	03h13	1,56m	
	08h44	4,38m	62
	15h40	1,75m	
	21h12	4,22m	54
sam. 17	03h57	1,93m	
	09h23	4,08m	46
	16h31	2,10m	
	22h05	3,86m	39
dim. 18	04h48	2,25m	
	10h24	3,78m	32
	17h38	2,36m	
	23h40	3,59m	27

(Heures légales à Lorient)

HEURES LÉGALES LEVER ET COUCHER DU SOLEIL : heure locale

LORIENT

Date de septembre 2022	LEVER	COUCHER
14	07h49	20h28
15	07h50	20h25
16	07h51	20h23
17	07h53	20h21
18	07h54	20h19

NAVIGATION DANS LA RADE

Circulation dans les chenaux et passage de la citadelle :

En entrant ou en sortant de la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires (privilegiés selon RIPAM). Il est impératif pour les concurrents de passer sur l'arrière de ces navires.

En outre, au passage de la Citadelle, les concurrents doivent respecter les signaux lumineux.

Circulation dans les chenaux

Elle doit se faire aussi près que possible de la limite extérieure droite du chenal (règle 9 : Règlement International pour prévenir les abordages en mer).

Priorité dans les chenaux

Les navires à la voile et les navires de moins de 20 m de longueur ne doivent pas gêner le passage des navires plus importants (règle 9 b).

Un navire ne doit pas traverser un chenal si, ce faisant, il gêne le passage d'un navire important (règle 9 c).

Vitesse maximum

15 nœuds entre la tourelle des truies et celle de la jument

10 nœuds dans la rade à partir de la tourelle de la jument

Signaux au mât de la citadelle de port louis

3 feux clignotants :

Rouge : trafic prioritaire en sens opposé (laisser le passage).

Vert : trafic prioritaire dans le même sens (veiller à ne pas gêner le navire).

RECOMMANDATIONS

L'utilisation du moteur est conseillée pour éviter de tirer des bords dans la partie la plus étroite des chenaux, si vous êtes hors régate.

Tout concurrent n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire (privilegiés selon RIPAM) pourra après réclamation du Directeur de course ou Comité de Course être disqualifié pour l'ensemble des courses.

ANNEXE 5 - CONTACTS

-ORGANISATION DÉFI AZIMUT

Jean-Marie Corteville – 06.07.26.07.93 - corteville@azimut.net
Candice Crépeau – 06.61.83.17.97 – candice.crepeau@azimut.net

-INSCRIPTION DÉFI AZIMUT

Magali Hubert – 06.17.35.29.99 – magali.hubert@azimut.net

-DIRECTION DE COURSE

Hubert Lemonnier – 06.63.68.54.22 – direction-de-course@defi-azimut.fr
Yann Elies – 06 80 07 62 20 – direction-de-course@defi-azimut.fr

-PRESIDENT DU COMITÉ DE COURSE

Gilles Bricout – 06 08 58 74 13 – gilles.bricout@orange.fr

-PRESIDENT DU JURY

Francois Lozachmeur -06 07 67 18 36 - francois.lozachmeur@orange.fr

-REPRESENTANT CNL

Vincent Biarnes – 06.82.21.89.40 - vincent@cnlorient.com

-ASSISTANCE MEDICALE DÉFI AZIMUT

Dr Thierry Charland Tel : +33 6 24 56 37 63
Mail : amcalteam@gmail.com

-RESPONSABLE PORT DÉFI AZIMUT

Accueil bateaux, placement, aide à la manœuvre :
Hervé Laurent – 06.71.69.17.33

-PORT DE LA BSM

Responsable du port Lorient La Base :
Julien Bothuan – 02.97.87.00.46 / 06 31 31 20 18
port-lorientlabase@sellor.com

Agent portuaire :
Marion Carn – 02.97.87.00.46
port-lorientlabase@sellor.com

-PORT DE KERNEVEL

Responsable du Port de Kernevel :

Florent Le Moigno – 02.97.65.48.25 / 06.74.04.12.52

florent.lemoigno@sellor.com

Agent portuaire :

Tristan Dehais – 02.97.65.48.25

tristan.dehais@sellor.com

ANNEXE 6 - LISTES D'ÉQUIPAGE

La liste d'équipage sera à fournir via l'outil d'inscription en ligne de l'organisation :

- pour les runs: Au plus tard le jeudi 08 Septembre 2022 à 19h00 (heure locale)
- pour le Tour de Groix: Au plus tard le jeudi 15 Septembre 2022 12h00 (heure locale)

ANNEXE 7 – DECLARATIONS - Déclaration de départ

Nom du Bateau (*Name of the Boat*) : N°

Je soussigné(e), *I undersigned*:

chef de bord du bateau ci-dessus désigné, déclare sur l'honneur que je suis engagé(e) dans la course « Defi Azimut » de mon plein gré, en acceptant sans restriction ni réserve les Règles de Course à la Voile de World Sailing, l'Avis de Course de l'épreuve, les règlements de jauge et de sécurité et les Instructions de course, ainsi que tout avenant rendu nécessaire.

Skipper of the above boat declare on my honour that I have entered the « Defi Azimut » race by my free will, and I agree totally and without restriction to be bound by the World Sailing Racing Rules of Sailing, the Notice of Race, the Safety and Special Regulations and the Sailing Instructions and any necessary amendment.

Je sais que la course à la voile peut être dangereuse.

I know that sailing competition can be dangerous.

Je déclare savoir que la sécurité de mon bateau relève de ma seule et inaliénable responsabilité, que je fais le nécessaire pour que le bateau soit prêt à affronter le mauvais temps, que le bateau possède tout l'équipement de sécurité nécessaire et que je connais la manière de m'en servir.

I declare that I know that the safety of my boat is my sole and inescapable responsibility, that I have prepared the boat to meet adverse weather conditions, that there is on board the boat all the proper safety gear and that I know how to use it.

Je désigne à la Direction de Course les personnes suivantes joignable H24:

I designate to the Race Director the following person(s) may be joined H24:

1^{er} Personne Nom (Name), Prénom (surname):

Tél domicile : Tél bureau : Tél portable :

Phone home : Phone office : Mobile phone :

2nd Personne Nom (Name), Prénom (Surname) :

Tél domicile : Tél bureau : Tél portable :

Phone home : Phone office : Mobile phone :

Référent communication

Nom (Name), Prénom (surname) :

Tél domicile : Tél bureau : Tél portable :

Phone home : Phone office : Mobile phone :

Je déclare enfin que je prendrai, avant le départ, connaissance des prévisions météorologiques et qu'il m'appartient de prendre ou non le départ de l'épreuve, ou de la continuer. *I declare that I will, prior to the start, get hold of the weather forecast and that it is my sole decision, to start or not on the race, or to continue the race.*

Je décharge de toute responsabilité les organisateurs et toute autre personne physique ou morale participant à l'organisation de cette épreuve à quelque titre que ce soit.

I agree that organizers and persons and companies working for or on behalf of the above mentioned parties have no responsibility for loss of life or injury to skipper or others, or for the loss of, or damage to any vessel or property.

Fait à (at) Lorient le (on): / / 2022

Signature du Chef de bord (Skipper signature) :